

LES CONFRERIES DU ROSAIRE

DANS LA VILLE DE MONTREAL

Communication importante à ce sujet



N sait que les Pères Dominicains ont établi, depuis 1902, un couvent de leur Ordre dans la paroisse de Notre-Dame-de-Grâce. Or, depuis la récente annexion de cette paroisse à la Ville de Montréal, des doutes se sont élevés au sujet des Confréries du Rosaire établies dans la ville, lesquelles, selon le droit strict, devraient faire retour à l'Eglise de Notre-Dame-de-Grâce. Nous sommes heureux de publier ici la déclaration officielle, par laquelle le Révérendissime Père Maître-Général de l'Ordre des Dominicains maintient dans leur existence canonique et dans leurs privilèges toutes les Confréries du Rosaire actuellement érigées dans la ville de Montréal.

Nous, Frère HYACINTHE-MARIE CORMIER, professeur de sacrée théologie, et humble maître-général de tout l'Ordre des Frères-Prêcheurs.

“ Il y a plusieurs années, une maison régulière, toutes les prescriptions du droit ayant été observées, fut inaugurée par les Frères de notre Ordre, à Montréal, dans le lieu appelé *Notre-Dame-de-Grâce*, et qui, peu éloigné de la ville, en était cependant alors distinct et séparé. Dans l'Eglise fut instituée la Confrérie du Très Saint-Rosaire. Or, comme récemment le dit lieu fut uni à la ville de Montréal pour former une seule cité, on s'est demandé si toutes les Confréries du Rosaire qui existent dans la ville en vertu d'une légitime dispense seraient maintenues dans leur force, ou transférées à l'Eglise de Notre-Dame-de-Grâce.